Programme de Formation

PROJEU : un outil pour co-construire, suivre et réviser le projet personnalisé de rétablissement

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel des services et établissements sanitaire, médico-sociaux, pôles de réhabilitation, plateforme médico-sociale, référent de parcours, coordonnateur de projets, professionnel exerçant en psychiatrie ou en ESSMS

Objectifs pédagogiques

Acquérir les bases méthodologiques de la conception de l'outil PROJEU.

Utiliser PROJEU dans le parcours de soin/de réhabilitation/de vie des patients/personnes accompagnées/personnes concernées.

Description

Faire l'état des lieux du fonctionnement de l'équipe et du service/établissement :

- Les expériences et représentation concernant le projet personnalisé dans le contexte spécifique de chaque professionnel.
- Les outils utilisés par l'équipe pour réaliser le projet de soins/de vie.
- Analyse des besoins spécifiques :
  - L'évaluation des compétences et capacités.
  - La participation de la personne accompagnée (patient, résident, usager, ...) et du tiers (famille, tuteur...).
  - La définition des objectifs.
  - Le travail en équipe interprofessionnelle (de la réunion de synthèse à la réunion de projet).

Acquérir les bases méthodologiques de la conception de l'outil PROJEU :

- La notion de domaine de vie (unité d'interaction personne- environnement).
- Les piliers d'étayage méthodologiques de PROJEU :
  - Hétéroévaluation des compétences, besoins, difficultés.
  - Définitions des objectifs prioritaires (focalisation).
  - Identification des moyens à mettre en œuvre.
  - Responsabilités (qui fait quoi ?).
  - Echéancier de réalisation.

Resituer les textes de références dans le contexte du champ de la personne vivant des situations de handicap.

Le cadre réglementaire du « projet personnalisé » et les enjeux dans l'adéquation entre mission de l'établissement et qualité des services rendus.

L'articulation entre le sanitaire et le médico-social :

- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Instruction N° DGOS/R4/2019/10 du 16 janvier 2019 relative au développement des soins de réhabilitation psychosociale sur les territoires.
- Les référentiels de bonnes pratiques : HAS.
- Le projet SERAPHIN PH.
- La nouvelle nomenclature des ESSMS.
- Les services de prestations externalisées.

Première phase d'élaboration du projet et de son contenu :

- Le projet individualisé porteur de sens ; son utilité dans l'accompagnement des personnes.
- L'utilisation de domaines communs pour un langage commun (vie relationnelle, soins personnels, soins de santé, mobilité...).
- Place de chaque professionnel dans la dynamique d'utilisation du projet : du recueil des données ou observations à la définition d'objectifs pertinents et utiles à la personne accompagnée ; les prestations à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ; les échéanciers et les responsabilités.
- Observations et recueil d'informations par rapport aux différents domaines.
- Place de chaque professionnel dans son champ de compétences dans le recueil des observations ; notion d'interprofessionnalité.
- Place de la famille, du tiers et de la personne dans la construction, le suivi et l'évaluation de son projet individualisé.
- Prise en compte dans le recueil d'informations / observations de
- Efficience, attentes et besoins de relation d'aide des personnes (technique, médicamenteuse, humaine) dans les domaines d'interaction personne-environnement (domaines traités par PROJEU) : soins personnels ; soins de santé ; mobilité ; vie relationnelle....
- Le référentiel d'observation dans les domaines de la vie de la personne (items complémentaires de PROJEU) :
  - L'importance du parcours de vie.
  - L'identité et l'estime de soi.
- Apports de la Classification internationale du fonctionnement de la santé et du handicap (OMS 2001) dans la construction et l'évolution des outils d'évaluation de « l'autonomie » (grille AGGIR version 2008 ; GEVA 2008).
- Prise en compte dans la construction de l'outil « projet personnalisé » des études sur la construction d'outils présentant des domaines communs (GEVA-A, GEVA sco).
- Notion d'autonomie qui se décline selon quatre étapes : dépendance, contre-dépendance, indépendance, interdépendance.

Deuxième et troisième phase de l'élaboration du projet personnalisé :

- Définition de priorités et d'objectifs de prise en charge et ou/d'accompagnement. Notion de qualités des objectifs : pertinence, compréhension, mesurabilité, transmissibilité.
- Définition des moyens à mettre en œuvre, prestations adaptées (stratégies, actions, activités, soins technique, animation...) de nature à faciliter l'atteinte des objectifs. Echéancier et responsabilités.
- Les modalités d'utilisation d'un projet personnalisé : rôles du coordonnateur de parcours ou référent de parcours de vie, de la famille, de « l'usager », de chaque intervenant.
- De la réunion de synthèse à la réunion de projet.
- Processus d'intégration du projet personnalisé dans la trame d'accompagnement de la personne (de l'accueil à son accompagnement).
- Intégration du processus dans la rédaction du projet d'établissement.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)